



# AVIS de COURSE

## Challenge J. de KERVILER

### Trophée USHIP en DOUBLE

## les 10 et 11 Août 2019

#### 1 ORGANISATION

La Société Nautique de la Trinité sur mer (S.N.T.) organise le challenge J. de KERVILER 2019, les 10 et 11 Août 2019 sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

#### 2. REGLES APPLICABLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile.

#### 3 PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

#### 4 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Par Internet sur le site [www.snt-regates.fr](http://www.snt-regates.fr) ou sur place

4.1 Les bateaux admis à participer doivent être des monocoques.

a) Jaugés Osiris Habitable

b) S'ils sont déclarés comme courant en double ils sont inscrits au Trophée USHIP en DOUBLE. Dans le cas où cette catégorie atteindrait 8 bateaux, elle aura droit à un départ spécifique.

4.2 L'inscription d'un voilier sans numéro de voile ne pourra être acceptée. Ce numéro devra être au minimum porté dans la Grand-voile.

4.3 Le Comité d'organisation de la SNT pourra refuser l'inscription d'un voilier (RCV 75 à 78), notamment s'il ne satisfait pas à certains critères (taille, conception, vitesse réelle potentielle, jauge).



## 5 COMPOSITION DU DOSSIER

- Bulletin d'inscription dûment rempli accompagné des frais d'inscription
- Certificat de jauge Osiris Habitable valide pour 2019. A défaut de certificat valide, sera retenu le groupe du voilier le plus proche dans la table Osiris Habitable.
- Attestation d'assurance valide du voilier
- Licence 2019 Compétition validée pour les concurrents français (autorisation parentale pour les mineurs)
- Les participants de nationalité étrangère doivent être en possession d'un document attestant de leur appartenance à une autorité nationale affiliée. Ils doivent pouvoir justifier d'une assurance en responsabilité civile d'un montant de 1.5 millions d'euros minimum.

## 6 DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

- |                      |          |                          |
|----------------------|----------|--------------------------|
| - moins de 10 mètres | 80.00 €  | 40.00 € pour les membres |
| - plus de 10 mètres  | 130.00 € | 65.00 € pour les membres |

Pour les inscriptions en double :

- |                      |         |                          |
|----------------------|---------|--------------------------|
| - moins de 10 mètres | 60.00 € | 30.00 € pour les membres |
| - plus de 10 mètres  | 80.00 € | 40.00 € pour les membres |

## 7 PROGRAMME

- Vendredi 9 Août 14h00 - 18h00 Confirmation des inscriptions  
Samedi 10 Août 10h00 - Mise à disposition pour une ou plusieurs courses  
Dimanche 11 Août 10h00 - Mise à disposition pour une ou plusieurs courses  
18h00 - Remise des prix

## 8 PROCEDURES

- 8.1 Ligne de départ : A la Trinité, elle est placée aux alentours du Trého.  
A Houat, elle est placée aux abords de Er Yoc'k.
- 8.2 Procédure de départ :

Signal	Pavillon et signal sonore	Min avant le signal de départ
Avertissement	Flamme de couleur	5
Préparatoire	Pavillons P, I, Z, Z&I ou Noir Un signal sonore	4
Une minute	Amenée du pavillon préparatoire Un signal sonore long	1
Départ	Amenée de la flamme de course	0

## 9. PARCOURS

- 9.1 Type de parcours : les parcours seront choisis parmi la liste des parcours remis avec les instructions de course.



9.2 Le n° du parcours est indiqué par le bateau comité de Course au plus tard au moment du signal d'avertissement (5 minutes avant le départ).

## **10 INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course seront disponibles le vendredi 4 août 2017.

## **11 CLASSEMENTS**

11.1 Le Système de Points "a Minima" s'appliquera.

11.2 Deux courses doivent être validées pour constituer une série.

11.3 Si quatre courses sont courues et validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

11.4 Un classement Trophée USHIP en DOUBLE sera établi séparément du classement général.

## **12 PLACE AU PORT**

Les concurrents dont le port d'attache est la Trinité-sur-mer bénéficieront de places à flot gratuites durant la manifestation. Pour tous les autres bateaux, les places de port seront payantes. (Se renseigner auprès de la Capitainerie de la Trinité-sur-mer au 02 97 55 71 49 pour le détail des conditions.)

## **13 DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Il appartient à chaque concurrent de décider, sous sa seule responsabilité, s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course.

Les chefs de bord sont personnellement responsables de tous les accidents matériels ou physiques pouvant arriver à leur bateau ou à l'équipage. Il leur appartient de contracter toutes les assurances nécessaires.

L'inscription du voilier implique, en ce qui concerne l'application et l'interprétation des textes des documents cités au paragraphe 2 de l'avis de course et le règlement des litiges y afférent, renonciation à toute voie de recours autre que celles prévues par les RCV.

-----

